

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1300

Rubrik: En coulisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas de souci pour les couteaux suisses!

André Mach et Thomas Zimmerman, membres du Comité romand des initiatives pour la paix

En réaction à l'article de Jean-Daniel Delley, «Le syndrome des mains propres», paru dans DP 1297, deux lecteurs défendent l'initiative pour l'interdiction du matériel de guerre.

DANS SON ARTICLE Monsieur Delley relève avec pondération les différents arguments des partisans et opposants à l'initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» qui sera soumise au peuple le 8 juin prochain. À ce titre, il relève notamment à la fois les incohérences de la politique actuelle et celle de l'initiative pour conclure que la Suisse, pour des raisons de cohérence, ne peut pas se permettre d'interdire ses exportations d'armes. En tant que membre et secrétaire du Comité romand pour les initiatives pour la paix, nous aimerions répondre aux arguments de J.-D. Delley et apporter quelques précisions au sujet de l'initiative.

Premièrement, il est toujours facile d'ironiser à propos de toutes mesures visant à concrétiser certains principes éthiques en invoquant un quelconque «syndrome des mains propres» qui s'abat sur la Suisse ces derniers temps; un tel argument nous semble particulièrement pernicieux et reviendrait à justifier le refus de toute transparence sur le passé de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale et à masquer les trafics les plus scandaleux. Tourner ainsi en dérision certains principes éthiques est une pente glissante dangereuse qui ouvre la voie à toutes les «raisons d'État» et autres trafics scandaleux. Mais revenons à l'initiative et aux arguments avancés par J.-D. Delley.

Quelle incohérence?

Le principal reproche qu'il adresse à l'initiative est son absence de cohérence; selon lui, renoncer à notre industrie d'armement qui produit pour l'étranger exigerait également de supprimer notre armée; en effet, comment justifier l'im-

portation de matériel militaire pour équiper notre armée et interdire à notre industrie d'exporter? Tout d'abord, il faut savoir que la plupart des États qui disposent d'une armée ne disposent pas d'une industrie d'armement nationale. En Suisse, l'industrie d'armement a connu un certain développement avec un apogée lors de la Seconde Guerre mondiale (14% du total des exportations suisses); toutefois, depuis la fin de la guerre froide et même déjà avant, cette industrie est sur le déclin. Elle ne représente aujourd'hui plus que 0,2 à 0,3% du total des exportations suisses (environ 200 millions de francs); malgré cette diminution, la Suisse garde encore la dixième place mondiale en matière d'exportation de matériel militaire. Cela n'empêche pas que le déclin de ce secteur soit inéluctable; il serait par conséquent bien plus cohérent d'un point de vue économique et éthique de se donner les moyens d'une politique de reconversion ambitieuse qui permettrait ainsi de sauver des emplois et d'orienter l'industrie suisse d'armement vers une production d'avenir à moyen et long terme plutôt que maintenir artificiellement des emplois voués à une disparition prochaine.

En outre, s'il s'agit de dénoncer une incohérence, c'est bien celle entre la politique économique extérieure et les principes de la politique étrangère de la Confédération qui est la plus flagrante; en effet, toute exportation de matériel de guerre contredit les principes de la promotion de la paix et de la sécurité définis dans le rapport de 1993 du Conseil fédéral sur la politique étrangère.

Sévérité du DMF: douteuse

J.-D. Delley préconise d'accorder une plus grande indépendance au Conseil fédéral pour promouvoir la paix et la sécurité sous l'œil attentif de l'opinion publique. Malheureusement, les industries d'armement, avec la complicité du DMF, ont pu, par le passé, continuer à exporter du matériel de guerre vers des pays ou régions où régnaient des conflits armés (Birmanie, Chiapas notamment); selon un rapport de l'ONU de 1993, sur 602 livraisons pour le programme atomique de Saddam Hussein, 134 provenaient de la Suisse. On peut sérieusement douter de la sévérité du DMF lors

de l'application des nouvelles lois votées par les Chambres fédérales à titre de contre-projet indirect à l'initiative. Cette dernière prévoit d'ailleurs la mise sur pied d'une commission indépendante de l'administration qui permettrait une plus grande transparence de l'action des autorités dans le domaine des exportations de biens à double usage qui, contrairement aux affirmations des opposants à l'initiative, ne seraient interdites que «lorsque l'acquéreur entend utiliser ces biens et ces services à des fins guerrières»; cela donne une certaine marge d'appréciation pour la loi d'application de l'initiative.

Mettre un terme aux exportations d'armes

La nouvelle loi sur les biens à double usage satisfait dans ses grandes lignes aux exigences de l'initiative à ce propos; sur ce point, le DMF, en collaboration avec la Société suisse des constructeurs de machines (SSCM), est en train d'établir la liste des produits qui seront soumis à la loi. Ainsi, contrairement aux arguments fallacieux des opposants à l'initiative, les couteaux suisses et autre matériel utilisable à des fins civiles ne risquent pas grand-chose en cas d'approbation de l'initiative.

Ni les deux nouvelles lois, ni le renforcement des compétences du Conseil fédéral en matière d'embargo ne permettraient de mettre un terme aux exportations d'armes dans les régions à conflit. Seule une interdiction des exportations d'armes telle que le prévoit l'initiative serait à même de mettre fin aux lacunes de la loi sur le matériel de guerre et d'assurer une application rigoureuse de la loi sur les biens à double usage. ■

En coulisses

MME EXPO 2001, alias Jacqueline Fendt, fait partie de ces quelque 80 femmes qui, en Suisse, ont été acceptées au Rotary. Ce club de services demeure solidement masculin puisqu'il compte plus de 9100 membres dans notre pays (y compris Adolf Ogi).